

## ▶ L'ACTU DU TRIMESTRE

### ▶ Dans les travaux publics, l'activité reste soutenue

Le contexte reste porteur dans les travaux publics. A l'approche des élections municipales, l'investissement des communes est encore soutenu et les grands chantiers, tels le Grand Paris express ou le plan France très haut débit, avancent à un rythme soutenu. Résultat : le dernier bulletin de conjoncture de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) fait une fois de plus état d'une dynamique solide.

Ainsi, au mois de juillet, le montant des facturations a continué à progresser. Comparé à juillet 2018, la croissance est de 10,6%. En cumul depuis le début de l'année, l'activité affiche une hausse de 13,8%.

Entre janvier et juillet, l'évolution du montant des marchés conclus reste dans le rouge (-5,7%), ce qui s'explique toujours par un effet de base, lié à l'attribution de lots du Grand Paris express importants. Pour ne citer que lui, le lot 16-1, un marché à 1,8 Md€, avait été officiellement attribué en février 2018.



Sur le seul mois de juillet, les prises de commandes sont stables par rapport au mois précédent. En moyenne nationale, et toutes spécialités confondues, les entreprises disposent de 6,6 mois de travail, ajoute la FNTP.

En lien avec une activité dynamique, le nombre d'heures travaillées par les ouvriers permanents, comme par les intérimaires, progressent depuis le début de l'année, respectivement de 6,6% et de 1,1%. De même pour les effectifs (+2,1%). Et si les embauches doivent se poursuivre dans les prochains mois, la FNTP se tient en alerte : "les difficultés de recrutement atteignent un sommet avec près d'un chef d'entreprise sur deux qui se dit contraint, faute de personnel".

D'autres facteurs pourraient mener, cette fois, à un ralentissement de la croissance dans les prochains mois selon la fédération. C'est le cas notamment des "tensions inflationnistes sur les coûts de production", ainsi que des "difficultés d'approvisionnement en bitume" dans l'activité routière.

*Source : site internet Le Moniteur*

### ▶ La sécheresse s'est propagée et les maisons ont fissuré

Les épisodes récurrents de canicule qui frappent la France s'étendent sur le territoire et fragilisent les habitations, parfois gravement.

C'est ainsi plus de 3 000 communes françaises qui sont concernées par l'état de catastrophe naturelle, reconnu par le gouvernement en raison de la sécheresse de 2018. Des milliers de maisons se fissurent sévèrement.

La raison de ces dégradations résulte du mouvement des sols argileux qui gonflent avec l'humidité, en fin d'hiver, et qui, en été, se rétractent sous l'effet d'une moindre pluviométrie et de l'augmentation de la chaleur.

Les propriétaires sont sujets à des problèmes d'étanchéité à l'air ou à l'eau, de pertes de valeur de leur habitation et des travaux souvent coûteux. En revanche, selon le géotechnicien du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), Sébastien Gourdière, le risque d'effondrement reste très rare.

Les solutions de réparation ? Dans certains cas, l'injection de résine expansive suffira pour consolider les fondations. Mais pour les dommages plus sérieux, il faudra installer des micropieux sous les fondations qui peuvent descendre jusqu'à 18 mètres de profondeur. L'association les « Oubliés de la canicule » recommande aux propriétaires concernés de demander impérativement une étude de sols dite « G5 », qui permet d'exiger une réparation durable sans se contenter de réparations superficielles.

Pour les bâtiments neufs, une étude géotechnique obligatoire est prévue dans une loi de novembre 2018, censée participer à une meilleure prise en compte de la composition argileuse des sols. Mais selon un rapport du Sénat sur le sujet, daté du 3 juillet, « à l'heure actuelle, aucune sanction n'est mise en place en cas de non-réalisation de cette étude géotechnique ».

Le phénomène prend de l'ampleur, selon l'expert du BRGM, car depuis une trentaine d'années, « le Sud-Ouest de la France est pas mal touché » par des arrêtés de catastrophe naturelle mais on voit « des demandes de reconnaissance dans des régions jusque-là plutôt épargnées », comme le Grand-Est ou la Bourgogne-Franche-Comté. Et de prédire une expansion géographique amenée à durer, puisque, malgré les incertitudes, « les tendances vont dans le sens d'une augmentation de la fréquence de ces épisodes de sécheresse ou de la durée des épisodes caniculaires ».

*Source : site internet Le Moniteur*

## ➤ Niches fiscales : les pistes de l'exécutif se précisent

La fin du taux réduit pour le gazole non routier, dont bénéficie le BTP, devrait se faire progressivement sur trois ans. D'autres réflexions sont en cours à Bercy et à l'Assemblée nationale.

La campagne des européennes passée, le gouvernement va pouvoir se replonger dans le calibrage des mesures de sortie du grand débat. Sur le plan fiscal, l'enjeu sera notamment de trouver un financement à la baisse d'impôt sur le revenu de 5 milliards d'euros. Cela passera par une diminution des niches fiscales des entreprises, dont les contours commencent à se dessiner.

La fin du taux réduit pour le gazole non routier, dont bénéficie le BTP, paraît acquise. C'est du moins l'information qui circule dans les milieux patronaux, où l'on comprend que la sortie sera progressive, sur trois ans, pour laisser le temps aux professionnels d'ajuster leurs clauses de prix. « Rien n'est arbitré », assure-t-on cependant à Bercy.

L'inspection des finances à Bercy doit encore rendre ses travaux pour évaluer l'impact économique de la fin de ce taux réduit. A moins que cette mission ne serve surtout à trouver des compensations pour le secteur « En tout état de cause, il faut avoir une vision claire des matériels substituables [vers des énergies plus propres, NDLR] et des conséquences aussi sur les entreprises les produisant en France où ce dernier n'est produit qu'à l'étranger », indique une source parlementaire.

Évalué à 1 milliard d'euros par an, cet avantage fiscal ne suffirait pas à lui seul à procurer le financement recherché, surtout si la sortie se fait en trois étapes. Le gouvernement penche donc pour un coup de rabot à la niche fiscale sur le mécénat, dont le coût pour l'Etat a flambé en dix ans.

Le dispositif voté dans la loi Aillagon prévoit une réduction d'impôt de 60 % dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires du groupe. Il est donc particulièrement avantageux pour les grandes entreprises. Un taux plus faible, au-delà d'un certain niveau de chiffre d'affaires, générerait des économies.

Pour le reste, le jeu est encore ouvert. Le gouvernement a exclu de toucher au crédit impôt recherche, mais le rapporteur du Budget à l'Assemblée, Joël Giraud (LREM), a souhaité mettre ce sujet à l'agenda. Sa proposition consiste à prendre en compte le seuil de 100 millions d'euros (au-delà duquel le taux de crédit d'impôt est plus faible) à l'échelle du groupe, et non de chacune des filiales.

« Cela ferait économiser quelques centaines de millions d'euros sur une quinzaine de grands groupes », estime-t-on dans les milieux patronaux. La concentration de cette mesure laisse toutefois craindre un impact sur les grands centres de recherche.

Pour l'exécutif, la question est de savoir s'il vaut mieux s'attaquer à quelques grandes niches ou supprimer de nombreuses petites niches. La deuxième option n'est pas nécessairement la plus simple. Beaucoup de niches, même si elles ne représentent que quelques dizaines de millions d'euros, sont vitales pour le secteur concerné.

Source : site internet Les Echos

## ➤ STATISTIQUES

Activités	Nb Ent.	2ème trimestre 2019		Cumul depuis 1er janvier		Cumul mobile sur 12 mois		Nb Ent.	
		CA moyens en K€	Evol. / 2018	CA moyens en K€	Evol. / 2018	CA moyens en K€	Evolution sur 1 an	↗	↘
<b>Bâtiment</b>	2383	46	-2.3 %	89	-0.7 %	180	-0.2 %	1154	1229
Terrassements-Travaux publics	103	55	5.3 %	101	6.3 %	206	3.0 %	57	46
Couverture	105	63	0.6 %	122	1.5 %	242	0.3 %	52	53
Maçonnerie	476	56	-2.4 %	107	0.1 %	213	0.4 %	225	251
Electricité	322	39	-1.9 %	77	-2.1 %	154	-1.9 %	151	171
Plomberie-Chauffage-Sanitaire	377	39	-3.9 %	78	-3.1 %	162	-0.5 %	189	188
Plâtrerie-Staff-Décoration	116	48	-2.8 %	92	0.1 %	182	-0.6 %	53	63
Menuiserie	474	49	-5.2 %	95	-0.8 %	191	-2.5 %	222	252
Carrelage, Faïence	91	40	1.7 %	73	-2.3 %	148	0.6 %	42	49
Peinture bâtiment	306	35	-2.4 %	67	-0.5 %	134	0.6 %	160	146